

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 17 mai 2011
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

| | | |
|-----|---------------------------------------|-----------------------------------|
| MM. | Donald Badger, maire de | Bolton-Ouest |
| | Martin Bellefroid, maire de | St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River |
| | Jean-Charles Bissonnette, maire d' | Abercorn |
| | Gilles Decelles, maire de la | ville de Lac-Brome |
| | Jean-Guy Demers, maire de la | ville de Dunham |
| | Claude Dubois, maire de la | ville de Bedford |
| | Josef Husler, maire de la | ville de Farnham |
| | Roland Lemaire, maire de | Frelighsburg |
| Mme | Micheline Cournoyer, représentante de | Brigham |
| | Pierre Pelland, maire de la | ville de Sutton |
| | Réal Pelletier, maire de | St-Armand |
| | Lucille Robert, représentante de | Cowansville |
| | Laurent Phoenix, maire de | Ste-Sabine |
| Mme | Pauline Quinlan, mairesse de la | ville de Bromont |
| Mme | Sylvie Raymond, mairesse du | village d'East-Farnham |
| | Gilles Rioux, maire de | Stanbridge Station |
| | Albert Santerre, maire de | Saint-Ignace-de-Stanbridge |
| | Tom Selby, maire du village de | Brome |
| Mme | Daniel Tétreault, représentant de | Notre-Dame-de-Stanbridge |
| | Gilles St-Jean, maire du | canton de Bedford |
| | Greg Vaughan, maire de | Stanbridge East |

Formant quorum sous la présidence de Arthur Fautoux, préfet et maire de la ville de Cowansville, également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Vanessa Couillard agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 avril 2011
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. Bilan de la journée Focus Agroalimentaire 2011
 - 4.2. Dossiers Jeunes Promoteurs
 - 4.3. Bilan du Lancement de la Saison touristique
 - 4.4. Vidéo promotionnel de B-M
 - 4.5. Café de pays
 - 4.6. Campagne Rosés du printemps
5. Réponse du MAMROT concernant notre projet d'internet haute vitesse
6. Rapport du comité Réseau santé et communauté :
 - 6.1. Suivi - recrutement de médecins
 - 6.2. Suivi - dossier orthophonie
 - 6.3. Présentation des statistiques pour l'indice de développement des communautés
7. Cours d'eau :
 - 7.1. Octroi des contrats pour les travaux d'entretien à effectuer dans les cours d'eau suivant :
 - 7.1.1. Branches 24, 27 et 32 du cours d'eau Groat : Excavations C.M.R. inc. au montant de 31 190,39 \$.
 - 7.1.2. Branches 22 et 24 du cours d'eau Walbridge : Excavations C.M.R. inc. au montant de 34 744,85 \$
 - 7.1.3. Branche 11 du cours d'eau Corey : Excavations C.M.R. inc. au montant de 42 245,33 \$.
8. Transport collectif : Demande d'ajustement de la subvention du MTQ pour les dépenses d'exploitation du service de transport collectif en milieu rural pour l'année 2010
9. Transport adapté : Confirmation de la participation financière de la MRC au transport adapté pour les années 2010 et 2011
10. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 9 mai :
 - 10.1. Demande de la RIEDSBM de participer au Comité PGMR
 - 10.2. Campagne herbicyclage

11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 11 mai:
 - 11.1. Demande à portée collective-Article 59;
 - 11.1.1. Rencontres de négociation avec la CPTAQ les 2 et 3 juin 2011
 - 11.1.2. Détermination de la zone agricole dynamique
 - 11.2. Avis de conformité :
 - 11.2.1. Règlement 375 ville de Farnham
 - 11.2.2. Règlement 374 ville de Farnham
 - 11.2.3. Règlement 1715 ville de Cowansville
 - 11.2.4. Règlement 1717 ville de Cowansville
 - 11.2.5. Règlement 1718 ville de Cowansville
 - 11.2.6. Règlement 1720 ville de Cowansville
 - 11.2.7. Règlement 608-99-11 ville de Bedford
 - 11.2.8. Règlement 876-68-2011 ville de Bromont
 - 11.2.9. Règlement 982-2011 ville de Bromont
 - 11.2.10. Règlement 555 ville de Lac-Brome
 - 11.3. Avis d'attestation- MTQ reconstruction du pont P-04890 sur la rivière aux Brochets à Stanbridge East
 - 11.4. Répartition des coûts des arbustes de la pépinière riveraine
12. Demande de la municipalité de Saint-Armand – Avis à la CPTAQ
13. Embauche d'un géomaticien
14. Délibérations à huis clos : projet du poste de police
15. Avancement du projet de poste de police : accord des intervenants
16. Rapport du comité de l'évaluation du 4 mai :
 - 16.1. Rapport des activités
17. Rapport du comité des carrières et sablières du 9 mai :
 - 17.1. Rapport des activités
 - 17.2. Suivi du dossier des photos aériennes de tous les sites
 - 17.3. Compte-rendu de la médiation avec Saint-Alexandre
18. Rapport du comité des relations avec les institutions publiques du 10 mai :
 - 18.1. Analyse des ententes municipales conclues avec les écoles ou les commissions scolaires
 - 18.2. Préparation de la rencontre avec les dirigeants des Commissions scolaires
 - 18.3. Priorisation des autres dossiers d'organismes publics
19. Rapport du comité administratif du 10 mai :
 - 19.1. Travaux d'agrandissement : Rapport sur l'avancement et compte à payer
 - 19.2. Mise à jour des orientations et du fonctionnement de la MRC :
 - 19.2.1. Suite à donner au bilan des deux soupers rencontres du 15 février et 15 mars dernier
 - 19.3. Politique 2011 sur la participation de la MRC aux divers tournois de golf
 - 19.4. Organisation d'un colloque pour Jeunes en Mouvement B-M
20. Embauche d'une technicienne en comptabilité
21. Réservation de chambres pour le congrès de la FQM
22. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes le 9 juin
23. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mai/juin
24. Correspondance
25. Questions diverses
26. Deuxième période de questions du public
27. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
 APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
 ET RÉSOLU :**

163-0511

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
 APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
 ET RÉSOLU :**

164-0511

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 avril 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Mario Thibeault, directeur général du CLD, dresse un bilan de la journée Focus Agroalimentaire 2011 et présente rapidement quatre dossiers de jeunes promoteurs dans lequel le CLD a été amené à subventionner les projets. Madame Line Brault, coordonnatrice du service culturel et tourisme, dresse sommairement le bilan du lancement de la saison touristique et présente un vidéo promotionnel de Brome-Missisquoi. De plus, Madame Brault présente le volet « Café de pays », un nouveau produit afin de promouvoir plusieurs petits cafés de nos villages. Enfin, Madame Brault souligne la campagne Rosés du printemps, lancée par le CLD afin d'attirer une nouvelle clientèle dans notre région.

SUIVI DE LA RÉPONSE DU MAMROT CONCERNANT LE PROJET D'INTERNET HAUTE VITESSE

165-0511

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

Que la MRC poursuive les démarches nécessaires afin d'obtenir une couverture Internet haute vitesse sur l'ensemble de son territoire.

D'organiser, dans les plus brefs délais, une rencontre avec le MAMROT et les fournisseurs d'Internet haute vitesse intéressés à desservir le territoire de Brome-Missisquoi pour établir les modalités du nouvel appel de propositions en vue de desservir adéquatement tout le territoire de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

MOTION DE REMERCIEMENT

166-0511

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

De féliciter chaleureusement madame Marie-Claude Landry pour son excellent travail, son dévouement et ses réalisations remarquables à titre de présidente du conseil d'administration de l'hôpital Brome-Missisquoi Perkins et du CSSS La Pommeraie pendant une période de 20 ans.

ADOPTÉ

OPPOSITION AU TRANSFERT DES PERSONNES AMPUTÉES

167-0511

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

D'informer le Ministre de la Santé et des Services sociaux, Docteur Yves Bolduc, que le conseil s'oppose à la fermeture du service de l'Hôpital BMP pour les personnes amputées et à leur transfert à l'Hôpital de St-Hyacinthe.

D'acheminer également la présente résolution au CSSS La Pommeraie et à l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

ADOPTÉ

OCTROI DES CONTRATS POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU DES BRANCHES 24, 27 ET 32 DU COURS D'EAU GROAT; DES BRANCHES 22 ET 24 DU COURS D'EAU WALBRIDGE ET LA BRANCHE 11 DU COURS D'EAU COREY

168-0511

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé le 19 avril dernier de recourir à la procédure d'appel d'offres pour effectuer des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivant : (i) les branches 24, 27 et 32 du cours d'eau Groat; (ii) les branches 22 et 24 du cours d'eau Walbridge; et (iii) la branche 11 du cours d'eau Corey;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi le 16 mai à 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'octroyer les contrats pour les travaux d'entretien comme suit au plus bas soumissionnaire conforme :

- Octroyer le contrat pour les travaux d'entretien concernant les branches 24, 27 et 32 du cours d'eau Groat à Excavations C.M.R. inc. au montant de 31 190,39 \$.
- Octroyer le contrat pour les travaux d'entretien concernant les branches 22 et 24 du cours d'eau Walbridge à Excavations C.M.R. inc. au montant de 34 744,85 \$.
- Octroyer le contrat pour les travaux d'entretien concernant la branche 11 du cours d'eau Corey à Excavations C.M.R. inc. au montant de 42 245,33 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION DU MTO POUR LES DÉPENSES
D'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL
POUR L'ANNÉE 2010**

169-0511

CONSIDÉRANT le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi peut recevoir une subvention équivalente au double de la contribution de la MRC incluant la part des usagers (de l'année précédente);

CONSIDÉRANT que la MRC a fait vérifier le rapport d'exploitation de l'année 2010 par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC a été de 48 818 \$ au lieu de 45 819 \$ pour 2010 incluant la portion des usagers de l'année 2009 de 13 776 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés dans le budget du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports du Québec la participation financière de 48 818 \$, incluant la part des usagers (année 2009), de la MRC Brome-Missisquoi au transport collectif régional sur l'ensemble de son territoire pour l'année 2010 à titre de contribution municipale.

De demander au ministère des Transports du Québec d'ajuster à la hausse, de 5 998, \$ la subvention accordée au service de transport collectif en milieu rural sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi pour l'année 2010.

ADOPTÉ

**CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU TRANSPORT
ADAPTÉ POUR LES ANNÉES 2010 ET 2011**

170-0511

CONSIDÉRANT le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2010 et 2011 et le rapport financier 2010 consolidé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports du Québec la participation financière de 138 967 \$, de la MRC Brome-Missisquoi au transport adapté pour l'année 2010.

De confirmer au ministère des Transports du Québec la participation financière de 156 957 \$, de la MRC Brome-Missisquoi au transport adapté pour l'année 2011.

ADOPTÉ

DEMANDE DE PARTICIPATION AU COMITÉ PGMR

171-0511

CONSIDÉRANT qu'il s'avère pertinent de collaborer ensemble pour élaborer le nouveau plan d'action pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il sera important de coordonner la stratégie de communication entre la Régie et la MRC pour l'éventuelle usine;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

De signifier à la RIEDSBM l'intérêt de la MRC à ce que des représentants de la Régie siègent sur le comité de gestion des matières résiduelles, et ce, à raison de trois représentants soit le président, le vice-président ainsi que la directrice générale. Et de préciser que la présence des représentants sera sollicitée en fonction de l'ordre du jour de chacun des comités.

ADOPTÉ

CAMPAGNE HERBICYCLAGE

172-0511

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une campagne d'information sur l'herbicyclage et les frais de sa distribution font partie des actions prévues en 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour l'impression de 30 000 copies, 4 couleurs, papier recyclé 30 % post-consommation, pour un dépliant d'information sur l'herbicyclage à l'entreprise Impressions Daigle pour un montant de 2661,25 \$ avant taxes et d'autoriser Nathalie Grimard à procéder à la distribution postale pour un montant approximatif 3 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉ

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE – ARTICLE 59 : RENCONTRE DE NÉGOCIATION AVEC LA CPTAQ LES 2 ET 3 JUIN 2011

Monsieur Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire, rappelle aux maires la tenue des négociations du premier volet de l'article 59 les 2 et 3 juin prochain. Les municipalités ont jusqu'à vendredi le 20 mai 2011 pour indiquer à la MRC si elles souhaitent se représenter elles-mêmes ou non lors de la tenue des négociations. Monsieur Dorion distribue un CD à chaque municipalité contenant les notes de l'analyse

terrain faites par l'analyste de la CPTAQ concernant l'ensemble des ilots déstructurés préalablement identifiés. La CPTAQ a également fait parvenir ces renseignements à l'UPA en guise de préparation pour les négociations.

DÉTERMINATION DE LA ZONE AGRICOLE DYNAMIQUE

Monsieur Dorion remet un CD à l'ensemble des municipalités contenant des cartes de géomatique superposées représentant la zone agricole dynamique dans chaque municipalité. Monsieur Dorion souhaite que les maires acheminent le CD à leur urbaniste ou inspecteur afin d'entamer les discussions concernant la détermination réelle de la zone agricole dynamique.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 375 VILLE DE FARNHAM

173-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 2 mai 2011 son règlement numéro 375;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à :

- Retirer 2 parties de lot de la zone I2-08 afin de créer à partir de ces lots une nouvelle zone H3-63;
- Ajouter une grille des spécifications pour cette zone (usage trifamilial).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 375 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 374 VILLE DE FARNHAM

174-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 2 mai 2011 son règlement numéro 374;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à modifier la grille des usages pour la zone I2-02 (zone à l'angle du boul. industriel et Magenta Est) :

- ajouter l'usage public « organisme public » ;
- autoriser l'entreposage extérieur ;
- autoriser les bâtiments à usage mixte.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 374 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1715 VILLE DE COWANSVILLE

175-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 21 avril 2011 son règlement numéro 1715;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 1510 vise à autoriser l'usage chenil et garde d'animaux à un seul endroit dans la zone Cbb-1 sur un terrain d'une superficie minimale de 12 000 mètres carrés.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1715 de la ville de Cowansville **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1717 VILLE DE COWANSVILLE

176-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 mai 2011 son règlement numéro 1717;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement concernant les conditions d'émission du permis de construire 1514 vise à autoriser les installations septiques dans la zone Ra-21.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1717 de la ville de Cowansville **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1718 VILLE DE COWANSVILLE

177-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 mai 2011 son règlement numéro 1718;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1571 vise à ajouter une nouvelle zone, de nouveaux objectifs et critères pour le secteur de faible densité et de villégiature Promenade du Lac.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1718 de la ville de Cowansville **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 1720 VILLE DE COWANSVILLE

178-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 mai 2011 son règlement numéro 1720;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de lotissement 1511 vise à ajouter des dispositions pour encadrer l'accès aux rues existantes.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1720 de la ville de Cowansville **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 555 VILLE DE LAC-BROME

179-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 17 mai 2011 son règlement numéro 555;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 353 vise à:

- Ajouter de l'expression "rampe de mise à l'eau" dans le groupe d'usage activités aquatiques (AQ) ;
- Ajouter aux définitions des termes rampe de mise à l'eau et descente à bateau ;
- Ajouter des dispositions afin d'encadrer dans la zone R-10 (lac) la modification d'une descente à bateau et/ou une rampe de mise à l'eau protégée par droits acquis ;
- Modifier la grille des spécifications en conséquence pour la zone R10.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 555 de la ville de Lac-Brome **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 608-99-11 VILLE DE BEDFORD

180-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 3 mai 2011 son règlement numéro 608-99-11;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats numéro 608-99 vise à ajouter la zone RG-2 (nouveau développement résidentiel (rue de l'Église/Victoria Nord)) afin d'obliger le terrain sur lequel doit être érigé chaque construction projetée soit adjacent à une rue publique ou à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 608-99-11 de la ville de Bedford **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 876-68-2011 VILLE DE BROMONT

181-0511

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 mai 2011 son règlement numéro 876-68-2011;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 876-2003 vise à :

- Modifier le règlement numéro 876-2003 ;
- Ajouter l'usage location de petits outils sans aucun entreposage extérieur (groupe d'usage commercial vente au détail et services c1) ;
- Ajouter des dispositions afin d'autoriser et d'encadrer l'usage additionnel « espace de vente et une salle de montre pour les produits découlant de la production de certaines catégories d'usages ;
- Apporter quelques modifications relatives à l'affichage en réduisant la dimension des enseignes autorisées dans certaines zones.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 876-68-2011 de la ville de Bromont **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement de la Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 982-2011 VILLE DE BROMONT

182-0511

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 mai 2011 son règlement numéro 982-2011;

CONSIDÉRANT que ce nouveau règlement PPCMOI vise l'adoption de dispositions afin d'encadrer les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) pour les secteurs suivants:

- Technoparc;
- Zones adjacentes au boulevard Bromont situées entre l'autoroute 10 et le chemin Huntington;
- Zones adjacentes à la rue Shefford situées entre le boulevard Bromont et la route Pierre Laporte.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 982-2011 de la ville de Bromont **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement de la Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**CERTIFICAT D'ATTESTATION- MTQ RECONSTRUCTION DU PONT P-04890 SUR
LA RIVIÈRE AUX BROCHETS À STANBRIDGE EAST**

183-0511

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec demande un avis d'attestation concernant le projet de reconstruction du pont P-04890 sur le chemin Riceburg au-dessus de la rivière aux Brochets à Stanbridge East ;

CONSIDÉRANT que ce projet vise l'amélioration de la structure existante.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

D'aviser le ministère des Transports du Québec :

- i) que la MRC n'est pas en mesure d'attester que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale, mais elle atteste qu'il est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire;
- ii) que la MRC ne s'oppose pas à l'émission d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- iii) que le projet est conforme aux exigences du *Règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau* de la MRC ;

ADOPTÉ

RÉPARTITION DES COÛTS DES ARBUSTES DE LA PÉPINIÈRE RIVERAINE

CONSIDÉRANT que les arbustes de la pépinière riveraine seront distribués à compter du printemps 2012;

184-0511

CONSIDÉRANT que le prix de revient des arbustes est évalué à 2,00 \$ / arbuste, afin de couvrir l'ensemble des frais d'exploitation de la pépinière riveraine;

CONSIDÉRANT que la pépinière riveraine est sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que les organismes de bassin versant (OBV) ont la responsabilité d'identifier les endroits prioritaires pour l'aménagement de bandes riveraines, de contacter et de signer des ententes avec les propriétaires riverains, de planifier et exécuter les plantations;

CONSIDÉRANT que la MRC doit répartir ses dépenses de fonctionnement à la vente des arbustes aux propriétaires visés et que seules les municipalités ont le droit de facturer des citoyens;

CONSIDÉRANT que les municipalités auront le choix de répartir les dépenses reliées au coût des arbustes plantés sur leur territoire selon les règles reconnues par la Loi et par la jurisprudence;

CONSIDÉRANT que les arbustes bénéficient aux propriétaires riverains ainsi qu'à l'ensemble de la collectivité, étant donné le rôle écologique que jouent les bandes riveraines, notamment au niveau de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que selon le principe généralement reconnu de bénéfice reçu, le coût des arbustes pourrait être facturé selon le choix de la municipalité, soit en tout ou en partie aux propriétaires qui en bénéficient, ou au fond général, et que le mode de répartition choisi par la municipalité devra être communiqué aux OBV de leur territoire.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER**

**APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De répartir les frais de fonctionnement de la pépinière de bandes riveraines au prorata du nombre d'arbustes plantés annuellement sur le territoire de chaque municipalité et d'attribuer un coût de 2,00 \$ par arbuste.

ADOPTÉ

**AVIS DE CONFORMITÉ POUR LA CPTAQ – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ARMAND**

185-0511

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand désire faire une demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une superficie d'environ 1 890 mètres carrés, sur une partie du lot 385, du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand-Ouest, dans la circonscription foncière de Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'acquisition d'une parcelle de terrain afin d'agrandir le terrain du garage municipal servant à la voirie qui est situé au 860, rang St-Henri;

CONSIDÉRANT que les impacts sur les activités agricoles seront minimes étant donné que le secteur visé est contigu au terrain municipal existant et que la faible superficie n'aura aucun impact sur la rentabilité de l'entreprise agricole présente ;

CONSIDÉRANT que le projet n'affectera pas les activités agricoles effectuées à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Armand s'est entendue avec les Fermes Jacques Beaulac & fils;

CONSIDÉRANT que la demande s'inscrit dans un besoin urgent de disposer d'un espace supplémentaire relié aux inondations qui ont actuellement lieu en périphérie de la baie Missisquoi et ailleurs en Montérégie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

- i) D'appuyer la demande de la municipalité de Saint-Armand pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une superficie d'environ 1 980 mètres carrés, sur une partie du lot 385, du cadastre de la paroisse de Saint-Armand-Ouest, dans la circonscription foncière de Missisquoi;
- ii) D'indiquer à la CPTAQ que cette demande est conforme au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire;

ADOPTÉ

EMBAUCHE DU NOUVEAU TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE / CARTOGRAPHIE

186-0511

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche de Monsieur Pier-Philippe Labrie à titre de technicien en géomatique / cartographie à compter du 30 mai prochain avec une période de probation de six (6) mois. De fixer son salaire à 32 000 \$ sur une base annuelle à son embauche. Par la suite, d'augmenter son salaire à 34 000 \$ sur une base annuelle à compter du 30 novembre 2011 si sa probation est réussie à la satisfaction de l'employeur, à 36 000 \$ sur une base annuelle à compter du 30 mai 2012 si ses performances sont à la satisfaction de l'employeur, à 38 000 \$ sur une base annuelle à compter du 1^{er} janvier 2013 si ses performances sont à la satisfaction de l'employeur et à 40 000 \$ sur une base annuelle à compter du 1^{er} janvier 2014 si ses performances sont à la satisfaction de l'employeur. Le salaire est payable pour une semaine de travail de 35 heures de jour. Les autres conditions de travail s'appliquent selon la politique de la MRC. M. Labrie pourra prendre des vacances à ses frais pour la période estivale 2011.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

Monsieur le préfet demande au public de quitter la salle pour le prochain point, lequel est délibéré à huis clos (21 h 45).

Le préfet invite de nouveau le public à assister à la séance ordinaire du Conseil à 22h.

**ACCORD DES INTERVENANTS POUR LE NOUVEAU
POSTE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE BROME-MISSISQUOI**

187-0511

CONSIDÉRANT la résolution 60-0211 adoptée en février à l'unanimité par le conseil de la MRC :

« D'entreprendre, dans les meilleurs délais, les démarches pour la construction d'un nouveau poste de police pour la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Dunham sur un terrain adéquat respectant les critères de la Société Immobilière du Québec et de la Sûreté du Québec.

D'opérer des comptoirs de services polyvalents à Bedford, Farnham, Lac-Brome et Sutton et de payer aux municipalités une juste contrepartie pour la location de ces espaces de bureau; »

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le 16 mai entre trois membres délégués par le comité de sécurité publique et Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, pour éclaircir certains aspects du dossier;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec sera appelée à déterminer le nombre de cellules à construire dans le nouveau poste de police et que le Conseil de la MRC pourra ultérieurement demander au ministre de la Justice de construire au Palais de Justice de Cowansville un nombre suffisant de cellules pour répondre aux besoins du chef-lieu du District de Bedford;

CONSIDÉRANT que des comptoirs de services pour les policiers devront être officialisés à Bedford, Farnham, Lac-Brome et Sutton par la signature de baux de location;

CONSIDÉRANT que des modulations dans les relèves des patrouilleurs ont été apportées par la direction du poste de Brome-Missisquoi pour assurer une présence policière sur le territoire même durant les heures de relève courantes;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC et le député de Brome-Missisquoi sont en accord avec ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

D'informer Monsieur Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique, que les intervenants concernés sont en accord avec le projet de construction d'un nouveau poste de police de la Sûreté du Québec pour le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

De demander à Monsieur le Ministre Dutil d'autoriser, dans les meilleurs délais, la construction du nouveau poste de police sur le territoire de la ville de Dunham sur un terrain adéquat respectant les critères de la Société Immobilière du Québec et de la Sûreté du Québec.

D'inclure dans ce projet l'opération de comptoirs de services à Bedford, Farnham, Lac-Brome et Sutton et la signature de baux de location avec ces municipalités pour officialiser l'utilisation de ces bureaux.

D'envoyer également copie de la présente au Député de Brome-Missisquoi, Monsieur Pierre Paradis et au Commandant du District de l'Estrie, Monsieur Sylvain Caron.

ADOPTÉ

**PRÉPARATION DE LA RENCONTRE AVEC LES DIRIGEANTS DES COMMISSIONS
SCOLAIRES DU VAL-DES-CERFS ET EASTERN TOWNSHIPS**

Le Conseil consent à ce que les sujets suivants soient abordés lors de la rencontre avec les dirigeants des commissions scolaires Val-des-Cerfs et Eastern Townships :

- Les ententes financières pour les infrastructures
- La reconnaissance de la participation financière municipale;
- L'appartenance territoriale;
- La réciprocité des échanges;
- Le transport scolaire;
- Le coût des rôles d'évaluation;
- L'organisation des services éducatifs en appui à la persévérance scolaire.

PAIEMENT : VÉRIFICATEUR ET ASSURANCES

188-0511

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De payer la somme de 13 814,41 \$ à *Raymond Chabot Grant Thornton* pour son mandat de vérificateur comptable pour les états financiers 2010 et de payer la somme de 26 488 \$ au *Groupe Ultima inc.* pour le renouvellement de la police d'assurance de la MRC auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

SUITES À DONNER AUX PROPOSITIONS RÉSULTANT DES DEUX SOUPERS RENCONTRE

A) PROPOSITION : Ouverture des comités de travail aux maires non membres à titre d'observateurs:

189-0511

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

De conserver la formule actuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSULTAT : Conserver le statut quo, i.e. tous les maires peuvent assister aux rencontres de travail des comités sur invitation.

B) PROPOSITION : Modifier l'horaire des séances du conseil :

- 18 h 30 à 19 h : Séance à huis clos où tous les membres du C.A. seront présents pour répondre aux interrogations des autres maires
- 19 h à 19 h 30 : présentation usuelle
- 19 h 30 : Séance du conseil

RÉSULTAT : Le Conseil désire tester ce nouveau mode de fonctionnement pour quelques mois à compter du mois d'août.

C) PROPOSITION : Fournir des services professionnels à la carte aux municipalités

Pour la mise en commun de services professionnels, le comité administratif propose que les municipalités intéressées, par exemple par un ingénieur, puissent établir une entente inter municipale entre elles pour partager cette ressource, au lieu de confier ce rôle à la MRC.

RÉSULTAT : Suivant les nouvelles informations fournies par le gouvernement concernant le nouveau Programme pour les professionnels embauchés par la MRC, le conseil juge qu'il serait opportun que le comité administratif se penche de nouveau sur cette proposition.

PARTICIPATION DE LA MRC AUX DIVERS TOURNOIS DE GOLF POUR 2011

191-0511

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

De nommer messieurs Pierre Pelland et Gilles Decelles à titre de représentants de la MRC pour participer au tournoi de la Chambre de Commerce de Cowansville et Mentorat d'affaires de Brome-Missisquoi le 1^{er} juin prochain.

De nommer messieurs Jean-Guy Demers et Albert Santerre à titre de représentants de la MRC pour participer au tournoi de la Fondation de l'hôpital BMP le 15 juin prochain.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

COLLOQUE JEUNES EN MOUVEMENT DE BROME-MISSISQUOI

189-0511

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

De tenir un colloque sur les saines habitudes de vie des jeunes de 0 à 17 ans le 22 septembre prochain réunissant les représentants des secteurs scolaires, de la santé, des municipalités et du secteur communautaire.

ADOPTÉ

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

192-0511

D'autoriser l'embauche de Madame Andrée Veilleux, à compter du 16 mai 2011, à titre de technicienne en comptabilité pour la MRC, pour une période minimale de trois (3) mois en remplacement de Madame Jocelyne Jeanson pendant son congé de maladie et de lui accorder une rémunération d'un taux horaire de 18 \$/h (pour 35 heures semaine). Néanmoins, étant donné que ce poste est temporaire, Madame Veilleux ne peut bénéficier de l'assurance collective ni du REER collectif. Toutefois, les autres avantages sociaux seront appliqués selon les conditions de travail de la MRC en vigueur actuellement.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

RÉSERVATION DE CHAMBRES POUR LE CONGRÈS DE LA FQM

Monsieur Desmarais rappelle aux maires que la MRC dispose encore de chambres d'hôtel à prix forfaitaires que les municipalités peuvent réserver pour le congrès de la FQM qui aura lieu le 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre. Pour ceux et celles intéressés, vous pouvez contacter madame Johanne Alix pour réserver votre chambre.



DEUXIÈME F

S DU

Monsieur Alain  ville de Farnham, interpelle les maires de Farnham,

Brigham, Dunham et Saint-Ignace relativement à la condition du chemin Gingras. Le citoyen apporte une pierre qu'il a trouvée sur le chemin Gingras pour montrer à quel point le chemin est en mauvaise condition et demande à ce que le chemin Gingras soit réparé dans les meilleurs délais.

LEVÉE DE LA SÉANCE

193-0511

**IL EST PROPOSÉ GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Arthur Fauteux, préfet

Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.